

Département de la Somme

-----  
Arrondissement d'AMIENS

-----  
Communauté de Communes  
Nièvre et Somme

1, allée des quarante

Parc d'Activités des Hauts du  
Val de Nièvre – BP 30214

80420 FLIXECOURT

-----  
Tél. : 03 22 39 40 40

Fax : 03 22 39 40 41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la mairie de l'Etoile – rue Jules Verne – à L'Etoile sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

*Etaient présents :*

Mmes, CHEVALIER, CAPRON, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE,  
Mrs LEITAO, HERBETTE, MOREL, GACQUER, FOURCROY, VIGNON, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, SINOQUET, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL MAUGER, CARPENTIER, BEC, MADANI-BUTIN, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, GODIN, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

*Etaient absents, excusés :*

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, LEBRUN, DIRUY,  
Mrs PINCHON, GOURGUECHON, ALEXANDRE, BLAIZEL, HENRY, BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

MME LEBRUN donne pouvoir à M GAILLARD

Mme DIRUY donne pouvoir à M DELAFOSSE

M HENRY donne pouvoir à M PARMENTIER

Secrétaire de séance : M.COLOMBEL

\*\*\*\*\*

La séance étant ouverte,

Délibération portant création, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2023 d'un grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

OBJET:

Création d'un poste de  
rédacteur principal de 1<sup>ère</sup>  
classe à temps complet

Date de convocation :

06 mars 2023

Date de séance :

16 mars 2023

Date d'affichage :

22 mars 2023

Membres en exercice : 55

Membres présents : 43

Membres votants : 46

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au vendredi

de 8 heures à 12 heures

de 13 heures 30 à 18 heures

Le Conseil communautaire,

Vu la loi n°83-684 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2022-1201 du 31 Août 2022 modifiant l'organisation et la carrière des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n° 2022-1201 du 31 août 2022 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 Janvier 2017 fixant la liste des emplois permanents de la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Vu le tableau d'avancement de grade 2023,

Où le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2023 un emploi permanent au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

Complète la délibération du Conseil communautaire susvisée et modifie comme suit le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Nièvre et Somme :

Effectif	Emploi	Durée	hebdomadaire
1	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	35H	Temps complet

Les conditions de recrutement, de rémunération et d'avancement de cet emploi sont celles fixées par le décret portant statut particulier du grade.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



Pour extrait conforme,  
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en février préfecture le 22 mars 2023 et de sa publication le 22 mars 2023.

